



**AN 2026
26-045**

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-SIX, le 15 avril à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence, de Madame Virginie MEUNIER, Maire d'Aubergenville.

Présents :

Mme Virginie MEUNIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Dimitri MENDY, Mme Laurence DENAND, M. Carlos SOARES, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Hervé RIOU, Mme Anaïs MASIDI, M. Mohamed ZERKOUN, Mme Valérie MASSICOT, M. Ali HADIK, Mme Nathalie COLAS, M. Lionel LECLER, Mme Lauren FERREIRA DOS SANTOS, M. Jérémy LEFEBVRE, Mme Élodie MACHADO, M. Dominique SMITTARELLO, Mme Mathilde BLACHE-MINDET, M. Mougwana AHMADA DJAE, M. Grégory BRACCIALE, M. Joël DANIEL, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Sandrine ZELLER-BAS, M. Guillaume BASSET, Mme Marie-France PLANCHON, M. Philippe DEFOSSE-HORRIDGE

Absents ayant donné procuration :

M. Mario MANCUSO, procuration à Nathalie COLAS
M. Gilles LÉCOLE, procuration à Élodie MACHADO
Mme Sophie PRIMAS, procuration à Virginie MEUNIER
Mme Claudine ARNOUD, procuration à Hervé RIOU
Mme Sophie DELAISSE, procuration à Dimitri MENDY
M. Jean-Yves SAUVÉ, procuration à Thierry MONTANGERAND

M. Ali HADIK est élu secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCAATION :

8/04/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	27
Votants	33

DATE D’AFFICHAGE :

8/04/2026

**OBJET : CRÉATION D'UN TARIF À LA DEMIE JOURNÉE POUR LES ALSH
(ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT) LE MERCREDI PENDANT LE
TEMPS SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la municipalité de renforcer l'offre de services aux familles par davantage de flexibilité pour l'accueil des enfants au sein des accueils de loisirs maternel et élémentaire.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-2026.04.15-DEL26_045-D

Considérant la nécessité de créer un tarif idoine à ce nouveau service, spécifique à la demi-journée du mercredi,

Considérant la volonté de la municipalité de créer ce nouveau tarif en cohérence avec le temps d'accueil réduit par rapport à un tarif existant pour un accueil à la journée,

Considérant que le tarif "repas" reste indépendant de celui des accueils de loisirs,

Ayant entendu l'exposé de Madame Anaïs MASIDI, Adjointe au Maire déléguée à l'enfance

Après en avoir délibéré à l'unanimité (33 voix Pour)

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** la création du tarif "accueil de loisirs à la demie-journée" selon le tableau suivant à compter du mercredi 2 septembre 2026

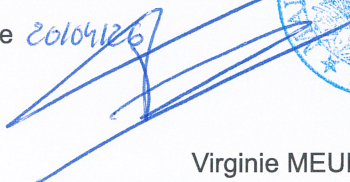
TRANCHE Quotient Familial	Tarif Demie journée (sans repas)
1	1,80 €
2	2,16 €
3	2,46 €
4	2,82 €
5	3,24 €
6	3,72 €
Extra Muros	7,44 €

Ali HADIK,
Secrétaire de séance

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Virginie MEUNIER,
Maire d'Aubergenville

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-Préfet le 20/04/2026
Et publié le 20/04/2026

Virginie MEUNIER,
Maire d'Aubergenville

